

Présents : Jérôme Fauconnier, Frédérique Puissat, Yann Souriau, Marie-Claire Terrier, Victor Vecchiato, Alain Rougale, Michel Picot, Alain Hermil Boudin, Guillaume Gontard, Bernard Coquet, Anne-Marie Barbe, Véronique Menvielle, Gérard Dangles, Jean-Paul Mauberret, Pierline Hunckler, Laurent Viallard, Nathalie Pero, Jean-François Helly, Christophe Drure, Solange Saulnier, Eliane Paquet, Eric Bernard, Ameline Diénot, Joël Cavret, Daniel Niot, Guy Percevault, Béatrice Vial, Jean-Pierre Agresti, Christian Roux, Colette Giroud, Philippe Berthoin.

Suppléants avec voix délibérative : Vincent Blanchard, Isabelle André.

Suppléants sans voix délibérative : Georges Repellin, Jacqueline Bonato, Gabriel Pero, Jean-Yves Capron, Jean-Pierre Barba.

Pouvoirs : Frédéric Troy à Marie-Claire Terrier, Marcel Calvat à Bernard Coquet, Marie-Christine Viola à Colette Giroud.

Pierline Hunckler est désignée Secrétaire de séance.

Jérôme Fauconnier invite les conseillers communautaires à avoir une pensée pour Marie-Jo Villard.

Approbation du compte rendu du conseil du 14 décembre 2015

☞ 3 abstentions

1- Débat d'Orientation Budgétaire

Arrivée Frédérique Puissat

L'exercice 2015 s'achève sur un résultat financier équilibré. Néanmoins, des corrections sont encore possibles d'ici le vote du compte administratif indique Victor Vecchiato.

Arrivée Béatrice Vial

Jérôme Fauconnier précise que l'équilibre observé ne doit pas cacher la fragilité financière de la CCT et que ce résultat est obtenu au prix d'importantes économies dans les services. Il confirme que l'augmentation de la fiscalité semble inévitable face à des tendances lourdes telles que les baisses de dotations de l'Etat, la refonte de la DGF et l'augmentation des charges.

Il rappelle que les annuités d'emprunt pour les nouveaux équipements scolaires de Monestier de Clermont pèseront directement sur le budget général de la CCT.

D'autre part, le Cabinet Stratorial continue le travail pour proposer une feuille de route pour la période 2017-2020. Dans ce contexte, le budget 2016 est le dernier budget de transition avant la mise en place d'actions structurelles.

Débat :

Laurent Viallard rappelle que l'an dernier, des pistes d'économies ont été retenues et il souhaite savoir si les économies attendues ont été réalisées ; notamment sur le tourisme (fermeture OT, aménagement etc...) : ont-elles répondu aux attentes ?

Il est impossible de répondre précisément à cette question. Il faudrait étudier dans le détail, répond le Président.

Laurent Viallard ne peut se satisfaire d'un résultat positif au prix d'effort, de restrictions et de sacrifices importants pour arriver à seulement 1507€ de positif. Il aurait préféré le maintien des services : sorties ski, aucune hausse du prix de la cantine etc.....quitte à être en déficit. Il ne se félicite pas de ce résultat obtenu au prix de mesures qui ont un impact social important.

Pour le Président, il est préférable d'avoir un budget en équilibre pour solliciter les banques. Tout est affaire de choix, le budget doit être équilibré pour permettre le financement des nouveaux équipements scolaires.

Pour Laurent Viallard, une augmentation franche de la fiscalité pour préserver l'avenir pourrait être une solution.

Jérôme Fauconnier ne partage pas cet avis : la recherche d'économies doit précéder l'augmentation des impôts.

Guillaume Gontard s'étonne que la proposition évoquée lors de la commission Finances d'augmenter de 1 point le taux de foncier bâti ne soit pas inscrite dans le document du DOB. Sera-t-elle maintenue ?

Cette proposition risque, en effet, d'être proposée au budget répond le Président.

Guillaume Gontard s'inquiète de l'absence de visibilité financière et du recours annuel et progressif à la fiscalité sans une vision à long terme pour la CCT et les communes.

La fiscalité peut-être une solution pour sortir de l'impasse qui, si elle est bien expliquée, peut être comprise par les Triévois dans la mesure où elle permet d'avoir des projets tels que le groupe scolaire.

D'autre part, il estime que la baisse des subventions allouées aux associations n'est pas une économie et n'est pas le meilleur message à apporter au territoire. Les associations font un travail de terrain important. Il le regrette d'autant que le Président, lors des vœux de la CCT, a lui-même souligné le dynamisme culturel du Trièves.

Jean Paul Mauberret précise que les associations ont déjà compris la nécessaire adaptation à opérer face à ce contexte de baisse des aides publiques. Néanmoins, cette nouvelle baisse à hauteur de 8000 € va pénaliser des projets associatifs qui font la richesse et l'attractivité du territoire.

Selon Frédérique Puissat, l'état d'esprit des élus du territoire change et l'enjeu financier commence à être bien perçu même s'il faudra nécessairement beaucoup expliquer cette situation au sein des conseils municipaux. Elle rajoute qu'il convient également de souligner les points positifs. Elle cite la halte-garderie de Mens qui est une réussite, l'unanimité dans le vote des plans de financement du nouveau groupe scolaire de Monestier de Clermont,... Le Trièves, vu de l'extérieur, a une image très positive. Il est donc important que les élus du territoire portent cela.

Pour Guy Percevault, il convient de réfléchir sur l'augmentation de la fiscalité: qui la supporte ? Sur quelle taxe va-t-elle s'appliquer ? Il préférerait que cela porte sur la Taxe d'Habitation.

Laurent Viillard a un avis radicalement opposé à celui de Guy Percevault en ce qui concerne l'augmentation de la fiscalité ; il préfère faire supporter l'augmentation sur le Foncier Bâti plutôt que sur les ménages déjà durement touchés.

Guillaume Gontard est d'accord car les résidents secondaires profitent également de tous les services.

Pour Guy Percevault, dans ce cas, les habitants en location ne participeront pas à l'effort fiscal.

Pour Michel Picot, l'équilibre est préférable au déficit. 2016 est une année charnière avant des choix importants à faire pour 2017. Des pistes d'économies restent à explorer et en particulier l'utilité des immobilisations et la possibilité de les vendre.

Pour Jean-Paul Mauberret, personne ne remet en cause les orientations de la CCT ; que ce soit la Halte-Garderie ou l'école, il s'agit de projets hautement structurants. Il est d'accord pour reconnaître que ce budget 2016 est un budget de fin de session. L'étude de Stratorial devra permettre d'avoir de la visibilité.

Il préférerait utiliser l'excédent cumulé fin 2015 pour, en 2016, ne pas augmenter la fiscalité et baisser l'enveloppe des subventions aux associations.

Guillaume Gontard fait état du projet d'achat d'un chapiteau par les associations, ce qui prouve leur bonne gestion et leur souci de mutualisation. Il lui semble important d'encourager ce type d'action plutôt que de donner ce message négatif.

Pour Jérôme Fauconnier, il est important que tous, y compris les associations, comprennent que nous avons changé d'époque, et que la communauté de communes ne peut plus financer le fonctionnement des associations alors qu'elle-même n'a plus assez d'argent pour fonctionner. Par contre, elle peut les accompagner sur des recherches de financements et sur des actions de mutualisation.

Le coup de pouce de la collectivité de départ facilite les autres pistes de financement, répond Guillaume Gontard.

Le budget tel que présenté va-t-il permettre de lever un emprunt, demande Laurent Viillard.

Pour Jérôme Fauconnier, les banques se basent sur le compte administratif.

Rappel calendrier étude Stratorial :

- 3 mars : présentation de la prospective financière
- Débat autour des scénarios proposés

2- Autorisation de dépenses sans mandatement préalable

L'instruction BOFIP-GCP-15-0005 du 14 octobre 2015 a modifié la réglementation en ce qui concerne les dépenses sans mandatement préalable. Le conseil communautaire doit approuver la liste des dépenses qui peuvent être payées sans mandatement préalable. La liste des dépenses qu'il est possible de payer par cette voie est fixée de façon exhaustive dans l'instruction, à savoir:

- Le remboursement d'emprunt et de lignes de trésorerie,
- Les abonnements et consommations de carburant ainsi que les péages autoroutiers,
- Les abonnements et consommation d'eau, d'électricité et de gaz
- Les abonnements et consommations de téléphone fixe, de téléphone mobile, de télévision et d'internet
- Les frais d'affranchissement postal et autres prestations de services relatives au courrier.

Il convient donc que le conseil approuve que ces dépenses soient payées à compter du 1/1/2016 de cette manière.

Vote : Autorisation de dépenses sans mandatement préalable

☞ **Adopté à l'unanimité**

3- Tableau des effectifs

Ces modifications ont été présentées au Comité Technique du 19 janvier 2016.

Suppressions de poste		Date d'effet / motif	Créations de poste	
N° de poste	Grade / quotité / service		N° de poste	Grade / quotité / service
2015-62	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe à 28 heures hebdomadaires	A effet du 1 ^{er} mars 2016 Modification d'organisation suite à mutation d'un agent	2016-62	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe à 17h30 hebdomadaires
2012-54	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe à 32h00 hebdomadaires		2016-54	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe à 35h00 hebdomadaires
		Création de poste au service Entretien du Patrimoine (emploi aidé) à compter du 1 ^{er} février 2016	2016-EA01	Emploi d'avenir à 35 heures hebdomadaires
		Création de poste dans le cadre du programme Leader à compter du 1 ^{er} mars 2016	2016-130	Chargé de mission catégorie A à 28 heures hebdomadaires pour 3 ans
		Création de poste dans le cadre de la création du service commun urbanisme à compter du 1 ^{er} avril 2016	2016-131	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe à 35h00 hebdomadaires

Laurent Viillard trouve dommage de ne pas avoir pu mutualiser le poste de gestionnaire du programme Leader.

Guillaume Gontard souligne l'important travail effectué qui a permis de mutualiser avec le CDDRA pour le poste d'animation. Pour le poste de gestionnaire, il aurait peut-être été possible de le faire mais personne n'avait les compétences suffisantes en interne. Il est néanmoins positif de mutualiser sur le poste d'animateur du programme.

Vote : Tableau des effectifs

☞ **Adopté à l'unanimité**

4- Convention de mise à disposition d'un adjoint technique à la commune de St Michel les Portes

En 2015, une convention a été signée entre la Communauté de Communes et la Commune de Saint-Michel les Portes pour la mise à disposition à hauteur de 40% d'un temps complet d'un adjoint technique 2^{ème} classe employé pour 60% au service collecte des déchets. Il est proposé de renouveler cette convention pour 1 an à compter du 1^{er} mars 2016.

Vote : Convention de mise à disposition d'un adjoint technique à la commune de St Michel les Portes

☞ **Adopté à l'unanimité**

5- Création d'un service commun d'instruction des autorisations droit du sol

Le conseil communautaire est invité à délibérer pour approuver :

- La création par la communauté de communes d'un service commun chargé de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} avril 2016

Les charges du service commun seront refacturées annuellement aux communes adhérentes selon les modalités suivantes :

- **Partie fixe** : 50 % du coût du service commun répartis au prorata de la population
- **Partie variable** : 50% répartis au prorata du nombre et de la complexité des actes

Auxquelles s'ajoutent en 2016, 1^{ère} année de fonctionnement du service :

- Un **droit d'entrée** par commune calculé sur la base de 1€/ habitant
- Une **participation aux coûts d'initialisation du service** (Matériel informatique, logiciel,...) qui sera répartie entre les communes, déduction faite des subventions pouvant être obtenues

A ce jour, 24 communes ont émis le souhait d'adhérer au service. Daniel Niot invite les communes à approuver lors de leur prochain conseil municipal la convention d'adhésion.

Bernard Coquet intervient pour préciser pourquoi la commune de Mens n'adhère pas immédiatement au service commun. La commune est en cours d'élaboration de son PLU et il s'agit d'une période intermédiaire d'une grande complexité. D'autre part, il attache de l'importance à la prévention et cela exige d'être au contact des pétitionnaires en amont des projets. C'est un travail de détail long qui s'enrichit au gré des réunions avec les pétitionnaires. L'agent qui, sur Mens, instruit les permis de construire a la compétence nécessaire pour mener à bien ses missions. Il préfère ne pas alourdir un service qui se met en place.

Pour Michel Picot, quand 24 communes prévoient de rejoindre le service commun, il est possible d'arriver à créer un service porteur d'avenir. Les services de l'Etat ont accordé un délai supplémentaire jusqu'à fin mars pour faciliter cette mise en œuvre et ont ouvert leurs portes pour que Nathalie BONATO puisse se former au sein de la DDT. Le service sera donc opérationnel au 1^{er} avril prochain. La plateforme technique « logiciel » pourrait être subventionnée via la conférence territoriale.

Frédérique Puissat propose de refaire un dossier de demande de subvention pour l'informatisation du service car le précédent dossier concernait le projet Trièves/Matheysine. Il convient donc de refaire une demande pour le Trièves seul.

Michel Picot lance un appel à candidature pour la constitution du conseil de pilotage de ce service commun. Daniel Niot en serait membre de droit et 3 maires doivent y participer.

Vote : Création d'un service commun d'instruction des autorisations droit du sol

☞ 1 abstention

6- Service commun d'instruction des autorisations droit du sol (ADS) : convention entre la CCT et les communes adhérentes

La présente convention a pour objet :

- De définir le fonctionnement et les conditions de mise à disposition du service commun d'instruction des ADS de la communauté du Trièves aux communes du Trièves adhérentes
- De définir les conditions financières de mise à disposition de ce service commun.

Jérôme Fauconnier s'interroge sur le prix par acte.

Michel Picot indique que le prix à l'acte est identique à ce qui a été précédemment défini : 50€ pour CUA ; PC 120€ ; Permis de démolir 95€ etc....

Les délégués communautaires demandent que les chiffres soient portés sur la convention avant de faire délibérer les conseils municipaux.

Vote : Service commun d'instruction des autorisations droit du sol (ADS) : convention entre la CCT et les communes adhérentes

☞ 1 abstention

7- Convention de cofinancement de la mission locale – année 2016

Le montant de la participation 2015 de la CCT est fixé à 17 381,70 € (9765 habitants x 1.78 €). Le montant de la participation par habitant est inchangé par rapport à 2015

Vote : Convention de cofinancement de la mission locale - année 2016

☞ Adopté à l'unanimité

8- Schéma d'accueil des zones d'activités économiques

Il a été prévu, lors de l'élaboration du SCOT, 7 zones d'activités intercommunales pour le Trièves : 4 pré-existantes et 3 nouvelles pour un total de 20 ha en espaces libres et mobilisables : la Coynelle, Roissard et les Marceaux. Les 7 zones et 20 ha sont inscrits dans la cartographie du SCOT et cette répartition a été confirmée dans la stratégie économique du territoire validée en juillet 2015.

Toutefois le document réglementaire du SCOT (DOO) fait référence à un document « approprié » de chaque territoire. Le Trièves n'est pas encore doté d'un document officiel (délibération) de répartition de l'offre en espace économique. A défaut, les documents d'urbanismes locaux doivent donc dimensionner cette offre d'espace libre à vocation économique en proportion du nombre d'emplois présents sur la commune, soit 1 ha de surface économique libre, pour 1000 emplois présents sur la commune.

Il est donc proposé d'entériner par délibération, la décision initiale qui prévoyait un schéma intercommunal d'activités reprenant l'ensemble des espaces cartographiés dans le SCOT ; à savoir :

1- Espaces économiques d'enjeu stratégique pour accueillir des activités qui contribuent au développement de la région grenobloise : 10,5ha.

- Saint Martin de la Cluze- le pigeonnier : Zone d'intérêt région grenobloise, à proximité rd 1075, A51 et si réouverture, face gare de Saint Martin de la Cluze. Zone dédiée aux BTP et Logistique. Disponibles: 3,8 ha
- Avignonet- les Marceaux : zone espaces mixtes éco/habitat. Disponibles : 6,7 ha

2- Espaces économiques dédiés, d'enjeu local existants ou à prévoir, pour accueillir l'essentiel des activités qui contribuent au développement du Trièves : 11,8 ha

- Roissard, le Fau (à prévoir artisanat principalement). Disponibles : 2,8 ha
- Clelles : ZA la Croizette : 7,38 ha de zone d'activités économiques, dont 2,68 ha occupé (site exceptionnel & contrainte paysagère au pied du Mont aiguille). Disponibles : 4,7 ha
- Mens : les Sagnes 2,5 ha. Extension : les Apreaux 1,5 ha disponible.
- Monestier de Clermont : les Carlares, 3,8 ha (complet)
- Saint Michel les Portes : les Ayes 4,7 ha dont 1,9 ha occupés. Disponibles : 2,8 ha

Laurent Viillard constate que l'ancien site de l'usine De Clermont n'est pas mentionné et s'inquiète des conséquences concernant le projet de revitalisation de cette zone.

Jérôme Fauconnier invite la commune à se rapprocher des services de l'EP SCOT pour obtenir toutes les informations et propose de reporter le vote à un prochain conseil dans l'attente d'éléments complémentaires.

Vote : Schéma d'accueil des zones d'activités économiques

☞ **DELIBERATION REPORTEE**

8- Appel à manifestations d'intérêt « Dynamic Bois » (AMI « Dynamic bois »)

De manière à accroître la mobilisation de la ressource en bois, le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, et le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt ont lancé en avril 2015 l'Appel à Manifestations d'Intérêt « DYNAMIC Bois » (AMI Dynamic Bois)

Géré par l'ADEME, l'AMI Dynamic bois vise à faire remonter du terrain des actions innovantes et structurantes permettant à l'échelle des territoires, de mobiliser du bois supplémentaire pour les chaufferies « biomasse » du fonds chaleur.

L'Union Régionale des Communes forestières de Rhône Alpes a sollicité la Communauté de Communes du Trièves pour s'associer avec 14 autres partenaires de la région et proposer un projet commun nommé SYMBIOSE.

Le projet SYMBIOSE est lauréat de l'AMI Dynamic Bois depuis l'automne 2015 pour une durée de 3 ans.

Il est piloté par l'Union régionale des Communes Forestières et regroupe 32 actions des différents partenaires autour des 3 axes suivants :

- Déployer un mode opératoire de mobilisation de bois énergie en forêt publique et privée
- Agir sur la structuration logistique et organisationnelle au niveau de la production et de l'approvisionnement en plaquettes forestières.
- Capitaliser, analyser, communiquer, développer des outils et assurer la reproductibilité, à terme des actions dans d'autres territoires.

Pour le Trièves, SYMBIOSE permet de financer des projets de la Charte forestière relatif à l'accompagnement et au développement de la filière locale bois énergie locale et à la mise en place d'un fond de reboisement et d'amélioration des peuplements forestiers.

SYMBIOSE permettra également de financer des projets d'investissement de création de plateforme de dépôt dans les forêts communales pour un montant total de 50 000 € financés à 40 % par l'ADEME (soit 20 000 € de subvention).

Le plan de financement pour la CCT est le suivant :

	Dépenses		Recettes			
	Montant HT	ADEME		Autres financements		Autofinancement CCT
Animation accompagnement de la filière bois énergie vers une Eco-certification des chantiers d'exploitation	33 900€	23 730€	70%	3 390 €	10%	6 780 €
Animation du fonds d'amélioration des peuplements	8 800€	6 160€	70%	880 €	10%	1 760 €
Sous Total actions animation	42 700 €	29 890 €		4270 €		8540 €
Etude pour l'Amélioration des peuplements	10 000€	7 000€	70%	1 000 €	10%	2 000 €
Plan de gestion des friches et haies	45 000 €	31 500€	70%	4 500 €	10%	9 000 €
Sous Total Etudes	55 000€	38 500€	70 %	5 500 €	10 %	11 000 €
TOTAL	97 700€	68 390€		9 770€		19 540€

Pour la durée de l'AMI Dynamic bois soit 40 mois à compter du 30 novembre 2015, l'Union Régionale des Communes forestières accepte :

- d'une part, de représenter la Communauté de communes du Trièves auprès de l'ADEME, dans le cadre de la convention portant sur la réalisation de l'opération relative à la mise en œuvre du projet SYMBIOSE financé dans le cadre de Dynamic Bois.

- d'autre part de percevoir de l'ADEME l'ensemble de la subvention et s'engage à la reverser à la Communauté de Communes du Trièves en fonction de sa quote-part.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le plan financement ci-dessus et de désigner l'Union Régionale des Associations de Communes Forestières de Rhône-Alpes comme mandataire.

Vote : Appel à manifestations d'intérêt « Dynamic Bois » (AMI « Dynamic bois »)

☞ **Adopté à l'unanimité**

9- LEADER 2014-2020 : convention de mise à disposition des moyens d'animation et des moyens matériels avec Grenoble Alpes Métropole

Le territoire d'Alpes Sud Isère (Trièves, Oisans, Matheysine- Pays de Corps-Vallées du Valbonnais, ex Sud-Grenoblois) est couvert par un CDDRA depuis octobre 2012 et pour une durée de 6 ans. Le portage administratif du CDDRA est aujourd'hui assumé par la Métropole qui s'est substituée à la Communauté de Communes du Sud Grenoblois au 01 janvier 2014. Une équipe de 6 personnes est dédiée à l'animation du CDDRA sur ce territoire.

En octobre 2014, les trois Communautés de Communes du Trièves, de l'Oisans, et de la Matheysine- Pays de Corps-Vallées du Valbonnais se sont portées candidates au nouveau programme LEADER, sur l'intégralité de leur périmètre, à l'exception de trois communes de l'Oisans. Ce programme n'intervient pas sur les communes de la Métropole. Le portage administratif est assumé par la Communauté de Communes du Trièves.

La région, devenue Autorité de gestion des fonds européens depuis le 01 janvier 2014, a souhaité une convergence entre les périmètres d'intervention des nouveaux programmes LEADER et ses procédures contractuelles : Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) et Programme Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER). Cette volonté répond à un double enjeu : renforcer l'effet levier de l'intervention publique en faveur du développement dans les territoires et optimiser les moyens d'ingénierie.

La convention de mise à disposition entre Grenoble Alpes Métropole et la CCT concerne :

- Les moyens d'animation soit 0,6 ETP répartis sur 2 chargés de missions du CDDRA (0,3 ETP pour l'animation générale + 0,3 ETP pour l'animation thématique Economie-Emploi).
- Les moyens matériels nécessaires (locaux, matériel informatique, photocopieurs,...) au bon fonctionnement de ce service. Le remboursement de ces frais s'effectue sur la base de 25% des salaires chargés des postes d'animation (0,6 ETP) et de gestionnaire (0,8 ETP)

Vote : LEADER 2014-2020 : convention de mise à disposition des moyens d'animation et des moyens matériels avec Grenoble Alpes Métropole

☞ **Adopté à l'unanimité**

10- Demande de subvention pour l'animation et la gestion du programme LEADER Alpes Sud Isère

Les temps d'ingénierie dédiés à l'animation et la gestion du programme LEADER sont financés à hauteur de 80% par le FEADER et à 20%, répartis de manière égale, par les trois Communautés de Communes du Trièves, de l'Oisans, et de la Matheysine-Pays de Corps-Vallées du Valbonnais.

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

Dépenses		Recettes	
Salaires et charges liés à l'animation LEADER (0,6 ETP répartis sur deux postes du 01 mars au 31 décembre 2016)	24 500 €	LEADER Alpes Sud Isère	50 300 €
Frais de déplacement- Animation	1 000 €	Autofinancement 3 EPCI	12 575 €
Frais annexes liés à l'animation (du 01 mars au 31 décembre 2016)	6 375 €		
Salaires et charges liés à la gestion administrative LEADER (0,8 ETP du 01 avril au 31 décembre 2016)	24 000 €		
Frais annexes liés à la gestion (du 01 avril au 31 décembre 2016)	6 000 €		
TOTAL	62 875 €	TOTAL	62 875 €

Le conseil communautaire est invité à autoriser le Président à solliciter l'Europe dans le cadre du programme LEADER pour l'obtention de subventions d'un montant total de 50 300 €.

Vote : Demande de subvention pour l'animation et la gestion du programme LEADER Alpes Sud Isère

☞ **Adopté à l'unanimité**

11- Renouvellement de la convention avec la ligue de l'enseignement

Il est proposé au conseil communautaire de reconduire la convention de partenariat avec la Ligue de l'enseignement pour l'année 2016 pour assurer :

- Une mission de gestion des paies des animateurs occasionnels des services enfance jeunesse sur les mercredis et vacances scolaires.
- Une mission d'accompagnement de formation sur la mise en place de la réforme scolaire et les évolutions du service enfance jeunesse

Les engagements de chaque partie sont définis par convention. Le montant prévisionnel de ce partenariat s'élève à 49 550 € répartis comme suit :

- 3000 € d'accompagnement
- 2550 € de frais de gestion des fiches de paie

44000 € de paie d'animateurs occasionnels

Vote : Renouvellement de la convention avec la ligue de l'enseignement

☞ **Adopté à l'unanimité**

12- Avenant au marché déchetterie avec SARPI La Talaudière (lot 18)

Le conseil communautaire est invité à approuver la passation d'un avenant avec SARPI La Talaudière concernant le lot n° 18 « déchets dangereux des ménages » pour fixer un nouveau tarif d'enlèvement si les déchetteries de Monestier et Mens sont collectées sur la même rotation :

- 370 € HT par déchetterie (390 € HT par déchetteriesi double rotation)

Vote : Avenant au marché déchetterie avec SARPI La Talaudière (lot 18)

☞ **Adopté à l'unanimité**

13- Avenant Eco-Emballage aluminium en vrac à la place de balle

Le cahier des charges d'agrément de la filière emballages ménagers, annexé à l'arrêté du 12 novembre 2010, fixe les standards par matériaux auxquels doivent se conformer les déchets d'emballages ménagers collectés et triés par les collectivités.

Pour l'aluminium de collecte sélective, il impose que les déchets d'emballages ménagers en aluminium soient mis en balles en vue de leur conditionnement. La mise en balles des aérosols ménagers a été à l'origine d'incidents (explosions, départs de flamme,...) dans des centres de tri. Ces incidents ont contraint

les exploitants de centre de tri, parfois à la demande de la CRAM, à cesser la mise en balles de l'aluminium de collecte sélective.

Afin de permettre à ces centres de tri de mettre au point les mesures pour sécuriser la mise en balles des aérosols ménagers, les collectivités clientes concernées peuvent faire reprendre leur aluminium de collecte sélective en vrac.

La reprise en vrac entraînant un renchérissement des coûts de transport des tonnes reprises, Eco-Emballages propose aux collectivités concernées de compenser le surcoût du transport de l'aluminium de collecte sélective en vrac pour une durée de 28 mois, soit jusqu'au 31/12/2016 (fin du contrat).

Vote : Avenant Eco-Emballage aluminium en vrac à la place de balle

☞ **Adopté à l'unanimité**

14- Projet de construction d'un groupe scolaire à Monestier de Clermont – sollicitation du Département dans le cadre du plan de relance

Le conseil communautaire a approuvé par délibération en date du 14 décembre 2015 le plan de financement pour la construction du nouveau groupe scolaire de Monestier de Clermont incluant une aide du Département, dans le cadre du plan de relance, à hauteur de 50% du projet.

Il est proposé au conseil de modifier le plan de financement et de solliciter le Département, dans le cadre du plan de relance, à hauteur de 64 % du projet, soit 1 624 344 €, de façon à ce que la DETR 2016 et cette aide du Département représentent 80% du montant HT du projet.

Vote : Projet de construction d'un groupe scolaire à Monestier de Clermont – sollicitation du Département dans le cadre d'un plan de relance

☞ **Adopté à l'unanimité**

15 – Questions diverses

☐ Informations diverses :

Ambassadeur Petite Enfance : la commission Petite Enfance a travaillé sur la mise en place d'un réseau de parents de proximité et sur la veille que les communes peuvent assurer en matière de parentalité et d'éducation. L'idée est d'avoir un binôme composé d'un élu et d'un habitant dont le rôle serait d'aller vers les familles afin de les accueillir et de les informer. Cette action est fortement soutenue par la CAF et est inscrite dans le projet social.

Mise en place d'une Ressourcerie : Guillaume Gontard propose de présenter devant le conseil communautaire le projet de ressourcerie comme cela a été fait dans les communes. Gérard Dangles indique que cela sera fait prochainement.

Ecole de Monestier de Clermont : Laurent Viillard propose d'organiser une réunion publique sur les écoles. Il lui paraît souhaitable d'informer les familles des nombreux changements. Pour Guy Percevault, le projet n'étant pas encore complètement abouti, il préfère attendre pour présenter le projet devant les habitants.

La réunion publique sera organisée quand le projet sera stabilisé et consolidé ajoute le Président.

Fibre optique : Jean-François Helly souhaite avoir des informations sur l'avancée du projet « fibre optique ». Jérôme Fauconnier pense qu'avant l'été, le périmètre exact sera connu et à l'automne prochain, il sera possible d'avoir une idée du prix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.